

Info générale : *Une aide régionale pour la recherche des parasites pathogènes*

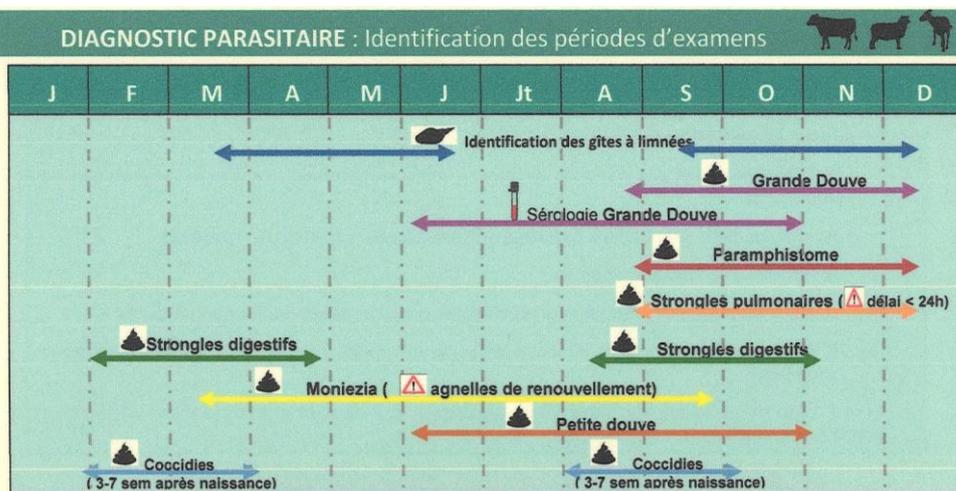
## 1) Présentation

Chez les ruminants, les maladies parasitaires peuvent fortement impacter la santé et les performances de productions des animaux.

Selon le contexte clinique et épidémiologique des exploitations, il peut être intéressant de réaliser des diagnostics parasitaires :

- ❖ Aux périodes critiques (mise à l'herbe, entrée en stabulation/bergerie)
- ❖ A l'arrivée de nouveaux animaux
- ❖ Avant traitement pour l'adapter et le rendre plus efficace
- ❖ Après traitement pour vérifier son efficacité

**Attention : Pour un diagnostic efficace, il est important de tenir compte des cycles de développement des parasites afin de réaliser les examens aux périodes adaptées.**



Source :

Conseil Départemental 31 / LD-EVA31

## 2) Aide régionale au diagnostic parasitaire

Afin d'aider les éleveurs à limiter les pertes économiques liées aux parasitoses, la FRGDS Occitanie propose une indemnisation partielle des frais d'analyse coproscopiques.

### Conditions d'éligibilité :

- ❖ Tout éleveur cotisant à la CRSSA peut prétendre à l'aide régionale au diagnostic parasitaire.

### Processus :

- ❖ Au moment du prélèvement, remplir avec le vétérinaire ou le technicien le formulaire de demande d'analyse parasitologie du LD-EVA31 (téléchargeable sur le site du GDS31).
- ❖ Envoi des prélèvements et du formulaire au LD-EVA31
- ❖ Réception des résultats et de la facture du LD-EVA31
- ❖ Envoi de la copie de la facture acquittée au GDS31 pour prise en charge

**Prise en charge : 50% du montant HT des frais d'analyse pour 3 coprologies**

Remarque : Si l'objectif est d'identifier les parasites présents dans un troupeau, il est conseillé de réaliser des coprologies de mélange pour optimiser le diagnostic.

**Plus d'informations ?**

**Consultez le site internet du GDS31 : [www.gds31.fr](http://www.gds31.fr) ou contactez nous au 05.61.10.43.26**